



Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Crabtree, tenue le 10 février 2025, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement 2024-443 modifiant le règlement 2022-384 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux ;

Ce règlement entre en vigueur le 11 février 2025.

Ce règlement est déposé à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 11 février 2025

Pierre Rondeau

Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 11 février 2025 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 février 2025.